



HAL
open science

1721, la Sainte-Baume et la mémoire d'un pestiféré

Gilbert Buti

► **To cite this version:**

Gilbert Buti. 1721, la Sainte-Baume et la mémoire d'un pestiféré. Pays Sainte-Baume, 2021, 46, pp.10-11. hal-03572996

HAL Id: hal-03572996

<https://amu.hal.science/hal-03572996v1>

Submitted on 5 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1721, la Sainte-Baume et la mémoire d'un pestiféré

La peste de Marseille et de Provence

Le 25 mai 1720, le *Grand Saint-Antoine* arrive à Marseille en provenance des Échelles du Levant, plus exactement de Syrie méridionale. La peste, tout au moins les puces qui en sont le vecteur, est à bord du navire commandé par le capitaine Jean-Baptiste Chataud et appartenant en large partie (corps et cargaison) à Jean-Baptiste Estelle, premier échevin. Après tergiversations et refus de reconnaître la réalité d'un mal dont la cité n'a pas été frappée depuis une génération, les autorités municipales et sanitaires reconnaissent et nomment la « grande contagion ». À la fin du mois de juillet, alors que des habitants ont franchi les portes de la cité et se sont répandus dans le terroir, voire au-delà, le Parlement de Provence met la ville en interdit et décide la fermeture du port. La suite est connue qui, en quelques mois, transforme Marseille en « ville morte » (Ch. Carrière, M. Courdurié, F. Rebuffat)

Pourtant la peste « dite de Marseille » a dépassé rapidement les limites urbaines pour atteindre, dans les semaines et mois suivants, la Provence intérieure, le Comtat Venaissin et une partie du Gévaudan. Aussi « les rives du Vieux Port ont peut-être trop répercuté les bruits d'une mort que d'autres, en Provence, subirent dans un silence d'où personne n'a jamais songé à les tirer » (Charles Carrière). Des localités ont pourtant enregistré de très lourdes pertes et failli être « rayées » de la carte, comme Néoules ou Forcalqueiret qui ont vu disparaître près de 80% de leur population en quelques semaines. Il est vrai que les sources, quand elles existent, sont clairsemées, fragmentaires, éparses. Les relations écrites « sur le vif » par des témoins du mal sont peu nombreuses, les registres des délibérations communales comme les registres paroissiaux où étaient consignés les baptêmes, mariages et sépultures ont très mal été tenus pendant la grande contagion quand ils n'ont pas été détruits après l'épidémie car susceptibles de porter la peste souvent confondue avec la colère de Dieu.

Des documents n'ont toutefois pas échappé à la maltraitance des vieux papiers et permettent de franchir le mur du silence qui entoure les cités interdites aux prises avec « l'ennemi invisible ». C'est le cas à La Valette (que l'on ne disait pas encore « du Var »), bourg situé près de Toulon.

1. La Valette près de Toulon (carte de Marez, XVII^e s.)



La proximité du grand port arsenal rend compte dans une large mesure de l'attaque de la bourgade par la contagion. Toulon, qui a connu quelques assauts épidémiques à l'automne et au début de l'hiver 1720, est frappé au début de l'année 1721 : des habitants se réfugient dans le terroir de la ville, pénètrent dans celui de La Valette. Le mal se propage rapidement malgré la mise en place de barrières et de billets de santé pour contrôler les déplacements des hommes et des marchandises.

Les premiers cas sont enregistrés à La Valette en février 1721 dans une famille dont le chef travaillait à Toulon. Celle-ci est mise en quarantaine sous surveillance armée dans une bastide du terroir. Mais le nombre de cas progresse au cours du mois suivant et, en avril, le Conseil de ville décide, comme l'a fait Toulon peu avant, la *serrado* ou resserre, c'est-à-dire la quarantaine générale de la population. Les habitants, répartis en îlots, sont consignés chez eux alors que des « capitaines de ville » circulent pour distribuer des vivres.

Un témoin au temps de la « grande contagion »

Retranché dans l'hôtel de ville ou maison commune avec les autres membres du Conseil, le greffier Jean-François Bouyon qui est également notaire, quitte régulièrement le refuge municipal pour enregistrer dans son minutier les actes des habitants confinés, actes dominés par les dispositions testamentaires « transmises par la voix ». Outre cette activité partagée

avec un autre notaire, le greffier Bouyon a noté dans un vieux registre des décisions municipales prises peu avant la *serrado* mais également pendant celle-ci : dépenses engagées pour des achats de bouche, composition d'un remède contre la peste, distribution de secours...

Au fil de ces enregistrements, le notaire-greffier a illustré quelques folios de dessins à la plume datés et signés. Ainsi, représente-t-il un vol de grues qui aurait été aperçu le 17 mars, à Toulon, au-dessus de deux navires de guerre. Ce vol vers la gauche paraît annonciateur de la tragédie, le signe d'un mauvais présage comme ailleurs la mention d'une comète ou le vol de sauterelles (Tarascon).

Les références religieuses sont cependant les plus nombreuses. Dressant la liste de « Ceux qu'on a mis en quarantaine depuis la découverte du mal », Bouyon l'a surmontée d'une croix avec le Christ entouré de deux angelots. Le ciel tourmenté, balayé de nuages et un arbre ployant sous le vent soulignent le caractère tragique du moment que renforce une tête de mort placée au pied du calvaire. Là, à genoux, un homme en prière dans la position d'orant est sans doute le greffier et recteur de la confrérie de la Miséricorde. Cette illustration rappelle la dévotion à la croix, avec érection de calvaire, diffusée par les « bons prêtres » de la Réforme catholique au début du XVIII^e siècle.

Un dessin de saint Roch « ora pro nobis, 1721 » accompagne d'anciens comptes. La représentation du saint thérapeute, invoqué comme saint Sébastien en temps de contagion, est relativement conforme à celle du temps, si ce n'est le chien à la silhouette plutôt chevaline : pèlerine, bâton ou bourdon du pèlerin, besace et tunique en partie relevée montrant les traces du bubon laissées par la peste contractée à Rome où il était allé secourir des malades.

2. Saint-Roch, fait par Bouyon, 1721.



Bouyon a assurément vu une telle représentation qu'il situe près d'une chapelle non identifiée et d'un relief escarpé qui pourrait être celui mont Faron voisin, voire du massif de la Sainte-Baume.

Sous la protection de la Sainte-Baume

Car, en pleine page suivante, face à « L'état des frais de la communauté pendant la peste » figure le sanctuaire de la Sainte-Baume : « La S^{te} Baume fecit anno 1721, le 27 avril l'an de la grande peste, par Bouyon ». Après avoir traversé la splendide forêt « rélictuelle », un chemin sinueux aboutit à l'ermitage, à la chapelle et à la grotte de Marie-Madeleine. Le dessinateur n'a pas omis de représenter le chemin, emprunté ici par des pèlerins et un mulet, qui conduit au-delà de l'ermitage à la chapelle du Saint-Pilon et d'y situer un des sept oratoires jalonnant le « chemin des Roys » (voir *Pays Sainte-Baume*, n°44, 2020, p. 18-40).

3. La Sainte-Baume, en 1721, par J.-F. Bouyon.



Membre de la confrérie des pénitents blancs, seule « confrérie association » (selon la typologie de Maurice Agulhon) existant alors à La Valette, Jean-François Bouyon connaît certainement les lieux. C'est peut-être lui qui, sous le sac des pénitents, porte la croix en tête du petit groupe qui marche dans les « bois sacrés » en direction de la grotte de Marie-Madeleine. La procession de la Passion, un des moments forts pour les pénitents, n'a pas pu avoir lieu étant donné la quarantaine générale. Ce croquis se substitue-t-il à cette pratique

religieuse contrariée ? Est-ce le souvenir d'un ancien pèlerinage ou la promesse d'un prochain ? Peut-être les deux.

4. La Sainte-Baume, en 1721, par J.-F. Bouyon (détail)



L'activité de Jean-François Bouyon cesse à la fin du mois de mai 1721. La raison de cette interruption est fournie incidemment par les comptes de l'hôpital de la Miséricorde de La Valette, dans la mesure où le greffier figure parmi les malades ayant reçu, entre les 23 et 28 mai, « des emplâtres résolutifs avec onguents de basilic. » Le remède a-t-il été efficace ? Force est de reconnaître que Bouyon n'a pas succombé au fléau qui a emporté en quelques semaines les deux tiers de la population dont un de ses enfants, sa mère, deux de ses sœurs et un frère. Le bourg qui comptait 1598 habitants en mars 1721 n'en a que 530 en juillet. Au début du mois de juin il reprend ses activités de notaire et enregistre le mois suivant, entre autres actes, le testament de son confrère Me Charles Jullien « qui est allé prendre quarantaine dans une maison de campagne ». Dès septembre, le notaire Bouyon siège de nouveau au Conseil de ville, en devient second consul en 1722, premier en 1726 et meurt en 1766, à l'âge de 78 ans.

Outre des éléments permettant de connaître la situation de modestes bourgades au temps de la « grande contagion », le greffier a laissé des fragments intimes, car en rien destinés à être publiés, où se mêlent superstitions populaires et dévotions chrétiennes. Par ailleurs, au début du siècle des Lumières, alors que le sanctuaire de la Sainte-Baume paraît moins fréquenté par les Grands, la référence à celui-ci, faite par un homme malade et seul « à l'heure du grand passage » (Michel Vovelle), rappelle que la dévotion envers Marie-Madeleine reste encore vive parmi de plus modestes « marcheurs de Dieu ».

Gilbert BUTI, historien, Aix-Marseille Université